REVUE DE PRESSE

Jeudi 11 octobre 2018

L'infographie

Le changement de nom des carburants, c'est demain

A partir de demain, les carburants en stations-service changent de nom. Cela fait suite à l'entrée en vigueur d'une directive européenne de 2014, dont l'objectif est d'harmoniser leur étiquetage au sein de l'Union Européenne.

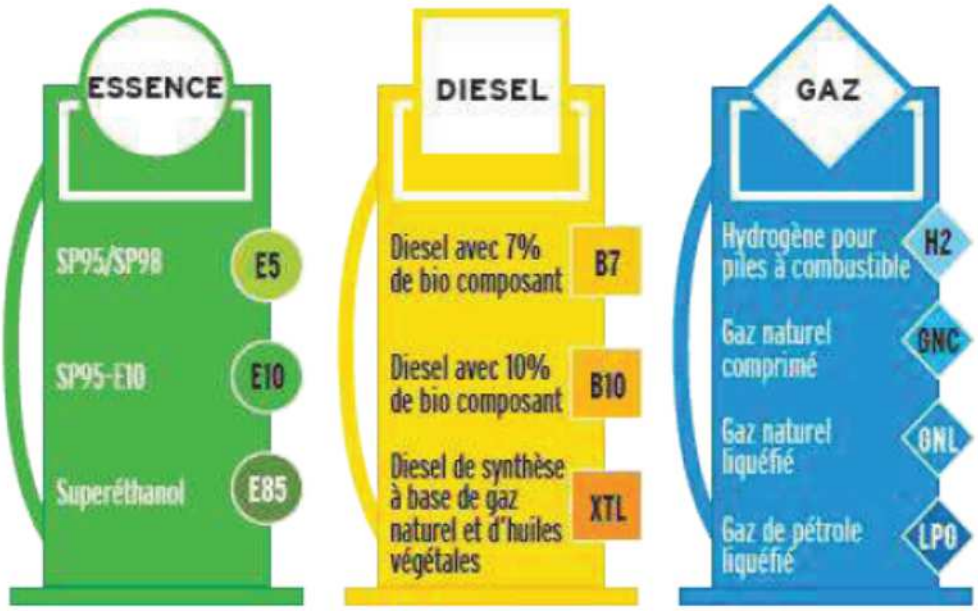

Source : usinenouvelle.com

INFOGRAPHIE CL

Les prix continuent de flamber à la pompe

DIESEL

Il a augmenté de près de **4 centimes** en une semaine.
Le litre de diesel, qui représente encore 80% (en volume) des ventes de carburant, s'affiche en moyenne à **1,5217 €.**

ESSENCE

Elle a augmenté de près de **2 centimes** en une semaine.
Le litre d'essence s'affiche en moyenne entre **1,5462 €** et **1,6338 €.**

Chiffres hebdomadaires publiés lundi 8 octobre par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

«Une fin de vie plus digne et agréable»

C'est la semaine mondiale des soins palliatifs. Témoignage de François Fauvaud dont la mère a bénéficié de ces soins.

Lénaëlle SIMON
l.simon@charentelibre.fr

D'un coup, il a fallu encaisser deux chocs: l'annonce du cancer du pancréas de sa mère puis l'espérance de vie que les médecins avaient fixée à six mois. C'était il y a une dizaine d'années. François Fauvaud, aujourd'hui trésorier de l'Association pour l'accompagnement et le développement des soins palliatifs de la Charente (ASP 16), n'avait alors jamais entendu parler de cette prise en charge particulière.

«Ma mère avait toujours dit qu'elle refuserait l'acharnement thérapeutique. J'ai vite pris conscience qu'il n'y avait pas d'espoir. Mais le corps médical n'avait pas de connaissance sur les soins palliatifs et à

La mère de François Fauvaud a bénéficié des soins palliatifs. Photo Renaud Joubert

son corps défendant, il pratiquait l'acharnement thérapeutique. Notre cancérologue était un technocrate de la médecine. Ils nous disaient "on va faire une chimio de confort". Mais la chimio c'est un bombardement, comment peut-il être de confort ?»

L'intervention d'une des trois équipes mobiles de soins palliatifs de Charente, c'est lui qui l'a sollicitée après avoir fait des recherches. Ce n'était pas dans la culture des soignants qu'il côtoyait. *«Il y a un problème de formation: les médecins généralistes ou spécialistes ne nous proposaient pas ce type de soins.»*

Ils sont pourtant un soulagement autant pour les proches que pour les malades. *«Ma mère a eu une fin de vie plus digne et agréable que si elle avait été dans un circuit classique de chimio et médication à outrance. J'ai senti des personnes dans l'accompagnement psychique et physique. "On va faire tout ce qu'il faut pour que vous ne souffriez pas". Finalement, elle a vécu un an, chez elle, sauf le dernier mois où elle a rejoint l'unité spécialisée de Châteauneuf, un environnement parfait, elle était sereine.»*

Pour le fils, cette prise en charge a aussi permis de mettre fin au mensonge. *«Trop souvent, on ne dit pas au patient quelle est son espérance de vie. En soins palliatifs, on met fin à cela, ça libère tout le monde.»*

Sur les quarante bénévoles de l'ASP 16 – formés durant un an – vingt-deux interviennent auprès des malades à domicile ou dans les établissements avec lesquels ils ont passé des conventions. *«On serait le double, ce ne serait pas du luxe,* selon le président Laurent Yver, ancien néphrologue de l'hôpital d'Angoulême. *Il y a une révolution à faire dans la formation du médecin: définir ce qu'est le soin, le soin technique et psychologique. La différence entre un soignant et un médecin, c'est que le soignant n'a pas le temps, le bénévole si.»*

> **Pour moi, le cancérologue était un technocrate de la médecine.**

L'euthanasie souvent en débat

«C'est notre rôle en tant que bénévoles de faire entrer la culture palliative dans les établissements», souligne Nathalie Leroy. Cette intervenante depuis 2012 vit des instants forts lors desquels s'invitent souvent les questions sur les formes d'euthanasie, interdite en France, comme le suicide assisté. *«C'est la peur qui motive cette demande. La peur de souffrir, mais aussi la peur panique de ne pas avoir la maîtrise des choses, de ce qui va nous arriver, de peser sur les proches, de l'inutilité.»*

Elle se souvient de ce patient atteint de la maladie de Charcot qui n'avait plus que l'usage de sa main gauche. Elle avait appris qu'il avait fait une demande d'euthanasie à l'étranger. *«Après deux mois d'accompagnement, il nous a dit qu'il n'en avait plus envie. On l'avait accompagné, on avait dialogué avec un alphabet spécial, lui avait lu de la poésie, fait écouté de la musique pour qu'il puisse retrouver des plaisirs du quotidien. Une demande de mourir peut être vraie à un moment mais ne plus l'être deux mois après.» «Si l'on sait que les soins palliatifs existent, qu'il y a des moyens pour soulager la douleur, le débat sur l'euthanasie se pose différemment»*, abonde François Fauvaud.

A contrario, certains refusent le droit à la sédation profonde et continue, inscrite dans la loi. *«Ils disent "je veux mourir les yeux ouverts"»*, constate Laurent Yver. Comme le don d'organes, la fin de vie et la diffusion des directives anticipées devraient être abordées en famille, insistent ces bénévoles.

À Confolens et Ruffec

L'ASP 16 organise trois soirées sur l'accompagnement de la fin de vie: approche pratique et philosophique. La première a eu lieu mardi soir. Elles sont animées par le Dr Corinne Fondronnier, médecin spécialiste dans le Lot, et Dominique Carretier, bénévole. Ensemble, ils ont créé une sorte de jeu de rôles «Perrine et Antoine», dans lequel ils abordent ces thèmes avec humour. Prochains rendez-vous jeudi de 15h à 17h à la Maison des sources à Confolens et de 20h à 22h à la Canopée à Ruffec.

Le cognac Hennessy file toujours à la hausse

Le groupe Louis Vuitton Moët Hennessy (LVMH) a publié mardi ses résultats à mi-année, et a de nouveau annoncé des chiffres record, même s'ils n'ont pas réussi à rassurer pour autant les marchés, les valeurs du luxe accusant de fortes baisses hier en Bourse.

Le leader mondial du secteur a fait état d'une hausse de son chiffre d'affaires de 10 % (en organique), à 11,38 milliards d'euros, ce qui lui fait franchir pour la première fois le cap des 33 milliards d'euros sur neuf mois. La division «vins et spiritueux» a rebondi de 7 % en croissance organique avec pour le cognac des volumes en augmentation de *«4 %». «Les marchés américain et chinois réalisent des avancées rapides»*, indique le communiqué du groupe qui souligne une *«reprise des ventes en volume en Chine, le groupe ayant purgé des excès de stocks constitués auprès des grossistes en début d'année»*. La division mode et maroquinerie, la principale du groupe, fait elle même mieux que les mois précédents. Elle affiche une progression de 14 %.

Bernard Arnault, ici à Salles d'Angles où il était venu inaugurer le nouveau site d'embouteillage. Photo Renaud Joubert

■ La fin des vendanges manuelles date des années 1980 ■ Sauf chez le Boutevillois Paul Giraud et quelques originaux ■ Un gage de qualité, une image de marque... et surtout un choix de vie, chez ce viticulteur têtu.

Avec un travail à la machine, les pieds sont malmenés, notamment au niveau des feuilles. Ils se remettent moins vite des vendanges.

Deux tracteurs avancent en parallèle, avec deux rangées de chaque côté. Les vendangeurs y cueillent les fruits et les passent aux chargeurs.

Dans la benne comme dans la presse, les grappes sont entières et intactes. La sélection manuelle permet de ne conserver que les bonnes.

Paul Giraud, le cognac sur le bout des doigts

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

La peinture rouge est un peu passée sur le vieux tracteur Renault. Et dans sa veste élimée, Paul Giraud ne paie pas de mine en tirant sa remorque dans les rues de Bouteville une douzaine de fois par jour. Pourtant, ces trois dernières semaines, comme à chaque période de vendanges, le viticulteur et producteur de cognac a charrié des trésors en barres. Ou plutôt en grappes, puisqu'il s'agit des fruits produits par les 40 hectares de son domaine égrainé aux quatre coins du village. L'équivalent de 100.000 bouteilles par an qui, avec l'évaporation, n'en feront plus que la moitié dans un quart de siècle, la durée de vieillissement moyenne.

> **Je sais que c'est meilleur, c'est tout.**

Ce nectar d'ugni blanc 100% Grande-Champagne se vendra alors à prix d'or. Avec, sur l'étiquette, une mention qu'on ne voit plus guère ailleurs: «vendangé à la main». Mais quand on l'interroge sur cette originalité, Paul Giraud feint de s'étonner derrière ses moustaches de chat malin.

«Pourquoi original?, demande-t-il en démarrant son tracteur. *Dans les premiers crus du Bordelais, de Bourgogne ou d'Alsace, tout le monde vendange à la main. On est en Grande-Champagne, le premier cru du cognac: je pense que ça le mérite.»*

Paul Giraud est le descendant d'une lignée de viticulteurs connue à Bouteville depuis 1635. Quand la mécanisation s'est imposée, au début des années 1980, il a préféré y renoncer. Un choix payant aujourd'hui. Photos M. B.

Une fois la petite flèche décochée - vers les maisons de négoce qui industrialisent tout et les viticulteurs qui préfèrent leur vendre au lieu de valoriser - l'homme de 66 ans en convient. Dans le Cognaçais, ils ne sont plus que *«quatre ou cinq, maximum»*, à se passer de machine (lire l'encadré, contre). Quatre ou cinq à s'entourer d'une armée de petites mains, quitte à dépenser deux ou trois fois plus. *«Sur mes 40 hectares, j'utilise une machine depuis quelques années pour 40% de la surface*, poursuit Paul Giraud. *Je vois la différence: les vendanges mécaniques, c'est 5 hectares par jour; manuellement, c'est 1,5 hectare avec trente personnes à salarier.»*

Pourquoi s'acharner, dès lors? *«Au goût, je ne vous garantirais pas que je suis capable de faire la différence*, reconnaît humblement le viticulteur en arrivant dans ses vignes, sans se démonter pour autant. *Je sais que c'est meilleur, c'est tout. Les grappes sont entières et je ne presse que des fruits. Pas de pourriture, presque pas de feuilles, pas de bois... et pas de souris, ni de cagouilles.»* Effectivement, le jus est plus clair et les pertes sont moindres. Les vignes sont également en meilleur état qu'après les secousses des machines. Mais si Paul Giraud se tient à la technique de ses ancêtres, c'est d'abord par choix de vie. Et la présence de sa trentaine d'ouvriers agricoles, *«tous du coin»* et qu'il salue un par un dans les rangées, n'y est pas pour rien.

«Je viens chez M. Giraud depuis que j'ai 18 ans, compte Espérance Alves, la petite cinquantaine, originaire de Cognac. *On est toujours la même équipe d'anciennes.»* Avec ses copines saisonnières Idalia De Oliveira, de Jarnac, et Nicole Lacour, elle forme la bande des trois, chez Paul Giraud. Comprenez les trois plus rapides et forcément, les trois plus souriantes. *«La rapidité, c'est l'habitude»*, résume Espérance Alves. Sur sa remorque, Fernandes Selso est du même avis. Après des années dans les rangées, il a été promu sur un tracteur et répartit les grappes dans la remorque. *«C'est agréable d'être dehors, je viens tous les ans avec plaisir»*, sourit-il, fier de participer à l'élaboration *«du cognac de M. Giraud»*. Les plus jeunes aussi sourient.

> **Le premier soir, il avait mal aux reins... C'est les jeunes, ça!**

«Ça va, c'est pas trop dur», soutient Marc Chazoule, de Cognac, dont c'est la première année de vendange manuelle. Derrière lui, le patron sourit. Et taquine un peu. *«Le premier soir, il avait mal aux reins... C'est les jeunes, ça, ils ont oublié ce que c'était!»* La rapidité prendra un peu de temps, chez le jeune homme. Ça tombe bien, Marc Chazoule compte remettre ça l'an prochain, tandis que Paul Giraud ne s'achètera pas une deuxième machine de sitôt. Seul sacrifice à la tradition: chez le viticulteur à l'ancienne, la gerbaude de fin de vendange n'existe plus depuis longtemps.

«L'amour du travail bien fait»

Paul Giraud n'est pas le seul à pratiquer les vendanges manuelles, mais c'est le plus grand avec ses 40 ha. A Boutiers-Saint-Trojan, Sophie Brard-Blanchard en fait de même sur ses 23 ha. Question de qualité pour ses cognacs, pineaux, vins et jus. Et de cohérence. *«On travaille en bio depuis 1972 et c'est la meilleure manière de valoriser cela»*, explique-t-elle. *«La question, c'est: pourquoi tu mets des calottes à tes vignes alors que tu passes l'année à faire ce qu'il faut pour qu'elles te donnent le meilleur»*, poursuit David Ramnoux (photo CL), une dizaine d'hectares à Mareuil. Comme Paul Giraud, il note moins de perte et un jus plus clair, mais accorde autant d'importance *«au travail bien fait et aux énergies: je suis un peu ésotérique et le fait que la main de l'homme intervienne jusqu'à la fin, c'est important pour moi»*. Enfin, Dominique Barribeau, de Saint-Martial-sur-le-Né (17), fait partie des autres producteurs de cognac connus pour récolter ses vignes manuellement.

La phrase

Photo F. G.

Pour l'instant, je suis un Marcheur statique.

Philippe Bouty
Conseiller départemental d'opposition.
Mardi matin, Philippe Bouty a rejoint les manifestants qui avaient répondu à l'appel de certains syndicats devant la sous-préfecture de Confolens. Se revendiquant aujourd'hui macroniste, il a ainsi justifié sa présence avec son binôme Jeanine Durepaire au milieu d'un cortège venu dénoncer les «réformes néo-libérales» menée par le président de la République et son gouvernement.

Insolite

Une station de lavage... pour les chiens

Le «dogwash» est accessible aux horaires d'ouverture du Fief Feuri, à Châteaubernard.
Photo CL

Ouash-ouash! Le «dogwash» a poussé au printemps au Fief Fleuri, la jardinerie de Châteaubernard. Mais il fonctionne réellement depuis la semaine dernière. Installée dans un local à l'intérieur du hall d'entrée du magasin, cette station de lavage automatique pour chiens a déjà vu défiler une dizaine de clients à poils et à quatre pattes.

Le principe? Il est le même que dans une station de lavage pour voiture. On fait monter le chien dans la machine et on lance le programme: shampoing, rinçage à l'eau chaude, après-shampoing, séchage... et même produit antiparasitaire.

Pour un lavage de 10 minutes, comptez 7,50 euros. Suffisant pour un petit chien mais mieux vaut envisager le double avec un molosse. Pour ce prix-là, on peut même se laisser guider par l'ordinateur en optant pour la voix de Barack Obama ou celle de Schwarzenegger (oui, oui). Un investissement à plus de 20.000 euros pour le Fief Fleuri, qui espère ainsi rendre service à ses clients.

«C'est toujours embêtant de nettoyer son chien chez soi. La baignoire est trop basse, ça laisse des poils partout, il faut ensuite nettoyer la bonde», observe Karl Lorca, le directeur de la jardinerie, lui-même propriétaire d'un chien. Qui a flairé l'idée chez un confrère bordelais.

■ Jérémy Paillet est le nouveau patron de la bibliothèque de Cognac ■ Qui vit une période spéciale: l'an prochain, elle passera à l'agglo ■ Des interrogations demeurent.

Bibliothèque: un directeur et plein de questions en rayon

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Jérémy Paillet n'a pas l'habit de la fonction mais tous les diplômes qui vont avec. C'est bien ce qui importait à la ville de Cognac quand elle a recruté, en juin dernier, le nouveau directeur de la bibliothèque municipale. Depuis sa prise de fonction en septembre, les Cognaçais de la vieille ville voient déambuler quotidiennement ce fonctionnaire de 26 ans au look de son époque: boucle d'oreille tribale et écouteurs forts en basses collés aux oreilles.

> **La gestion est forcément un peu particulière en ce moment.**

Gérard Jouannet (à gauche), adjoint en charge de la culture, et Jérémy Paillet, le directeur qui accompagnera le transfert à l'agglo.
Photo M. B.

Les treize salariés de la «BM» ont, eux, vu débarquer un titulaire du concours de conservateur des bibliothèques, décroché à l'Institut national des études territoriales de Strasbourg, l'ENA des collectivités locales. Ils ont aussi apprécié le retour d'un directeur, une fonction vacante depuis 18 mois et les problèmes de santé de l'ancienne responsable, liés notamment... à une intolérance aux poussières.

Cela devenait pressant avec la décision de transférer la bibliothèque à l'agglo en janvier prochain, comme celles de Jarnac, Segonzac et Châteauneuf.

«La gestion est donc forcément un peu particulière en ce moment», convient l'adjoint au maire de Cognac chargé de la culture, Gérard Jouannet. C'est pourquoi *«mon entretien de recrutement s'est déroulé avec des gens de Cognac, mais aussi de Grand Cognac»*, précise Jérémy Paillet, qui ne connaissait pas bien Cognac avant d'y venir travailler, mais a vécu à Bordeaux et Angoulême au cours d'une vie marquée par les déménagements.

Les moyens de bien faire

«Le transfert va nous permettre de relancer une dynamique que nous n'avions plus les moyens financiers d'assumer», encourage le maire, Michel Gourinchas. Le président de l'agglo, Jérôme Sourisseau, y voit aussi une chance, qui permettra notamment de *«renouveler les collections»*. Cela passera, à terme, par un déménagement vers un «pôle de lecture». L'investissement a été inscrit au plan pluriannuel de Grand Cognac mais le terrain reste à trouver et l'*«on parle là d'un projet à quatre ou cinq ans»*, poursuit Jérôme Sourisseau.

En attendant cette concrétisation, il faudra bien faire avec le bâtiment ancien de trois étages de la rue du Minage. *«Nous voulons faire de la bibliothèque un "tiers lieu", où l'on ne fait pas qu'emprunter des livres,* assure Gérard Jouannet. *Un endroit où l'on vient écouter de la musique, se rencontrer, ou ne rien faire.»* Oui, mais comment? En s'appuyant sur les atouts du site, explique Jérémy Paillet. *«Il y aura une réorganisation de l'espace* [mais] *je compte aussi sur les agents, qui ont su rester motivés ces dernières années.»*

Le nouveau patron des rayons verrait bien davantage de musique, qui pourrait être dématérialisée. Mais une chose est sûre: les animations, qui font le plein chaque semaine, ne seront pas abandonnées.

Plus de 2.000 abonnés actifs

La bibliothèque municipale est une institution avec un peu plus de 2.000 inscrits actifs (qui empruntent régulièrement), ce qui représente 8,2 % de la population cognaçaise. Et encore, *«on a perdu un tiers des gens avec la fin de la gratuité en 2014»*, se souvient Gérard Jouannet. Déjà, c'était un manque de moyens de la Ville qui avait motivé le passage des abonnements de zéro à 12 €. En 2017, la «BM» a coûté 504.211 € en dépenses de personnel et 86.572 € en fonctionnement (entretien des locaux compris). L'équipement compte aujourd'hui 41.616 livres, 1.121 livres audio, 918 DVD et 111 titres de revues et périodiques. En revanche, il n'existe aucun fonds musical.

Le chiffre

Les portes ouvertes du Campus des métiers se sont déroulées hier.
Photo M. B.

52 C'est le nombre d'offres de formations encore ouvertes au Campus des métiers de Cognac et dans son antenne de Barbezieux, qui tenaient leurs portes ouvertes hier, rue du Repos à Crouin. Plus rien en tonnellerie, la filière qui a le vent en poupe, certes. Mais une vingtaine de places à pourvoir en boucherie (à Barbezieux), en vente alimentaire, en coiffure et en esthétique. Renseignements à Cognac (05 45 82 40 31) ou à Barbezieux (05 45 78 35 48).

En vue

Fête de la science au Maco samedi

La fête de la science se décline aussi sur le thème numérique et à cette occasion le Musée des arts du cognac (Maco) invite le public ce samedi de 14 h à 18 h, à découvrir comment faire un hologramme, observer le ciel en 3D, réfléchir sur les «fake-news», comprendre la culture libre, la réglementation européenne de protection des données personnelles et découvrir les différentes facettes du système linux. Cette journée est gratuite et ouverte à tous, sans niveau requis de connaissances préalables.

Bouteville: le don de la renaissance

Samedi soir, c'est fête au château de Bouteville. GrandCognac invite au spectacle pour lancer une souscription et récolter de quoi abonder le programme de consolidation du site.

Benoît CAURETTE
b.caurette@charentelibre.fr

Feu à volonté, samedi soir à 20 h 30, sur le château de Bouteville. Qu'on se rassure: on ne rejoue pas la guéguerre entre Richard cœur de lion et les comtes d'Angoulême qui s'est déroulée ici il y a des lustres. GrandCognac fait juste donner un spectacle gratuit de pyrotechnie pour mettre en lumière et révéler tout ce qu'il reste de la superbe de ce joyau du XVIe siècle, grignoté, éboulé, envahi par les âges et les éléments. Mais toujours debout par pans entiers - et presque par miracle -, tout là-haut sur le vignoble (CL du 4 octobre dernier).

La première étape visera à consolider ce pan de l'aile nord. Et à le débarrasser de son lierre ancestral. Les travaux se poursuivront sur l'aile ouest. Photo B. C.

Objectif: 75 000 euros

La mission de la compagnie l'Arche en Sel, à travers cette chorégraphie de trente-cinq minutes? Emmener, avec les décideurs du territoire, le grand public dans la danse d'une souscription sans précédent pour ce monument en péril. Une collecte de fonds *«sécurisée»*, menée sous couvert de la Fondation du patrimoine et qui donnera droit *«à des réductions d'impôt sur le revenu, puisque notre organisation est déclarée d'utilité publique»* rappelle Betty Fillioux, sa déléguée départementale adjointe (lire l'encadré).

Il s'agit de rassembler dès samedi et au fil de l'automne quelque 75 000 euros, c'est-à-dire grossomodo un tiers de l'enveloppe dévolue à une première tranche en deux volets de travaux de restauration (250 000 €), sachant que le monument historique a aussi été sélectionné pour le loto du patrimoine de Stéphane Bern. C'est le seul en Charente, au milieu d'une liste de 250 sites dans tout l'Hexagone, et cette désignation pourrait lui permettre de bénéficier en sus d'une assise financière estimée entre 9 000 et 40 000 €, suivant la participation.

Le chantier de Bouteville va concerner deux ailes de l'auguste bâtisse et *«normalement commencer fin décembre, au plus tard début janvier»*, indique Mathieu Ébrard, chargé de projets à l'agglo. Pour six mois au moins, un an sans doute au maximum.

«Il n'est évidemment pas question de rénover tout le château, comme cela avait pu être à un moment envisagé par l'ancienne CDC de Châteauneuf avec un projet d'hébergements, prévient Nicole Roy, vice-présidente de GrandCognac en charge de la culture et du patrimoine. *L'idée, c'est vraiment d'éviter que le site ne se dégrade davantage.»*

Et pour cela, *«on va consolider le plus fragile*, détaille Mathieu Ébrard. *Une extrémité de l'aile nord, une autre de l'aile ouest.»* Cette dernière a été ébranlée par la démolition totale de l'aile sud, contre laquelle elle se trouvait en appui, lors d'un réaménagement ancien du château.

Une façade qui penche sur 15 cm

«Au fil du temps, l'inclinaison de la façade vers l'avant s'est accentuée, elle atteint aujourd'hui 15 cm.» L'un des objectifs de la restauration est donc de remettre ce morceau d'aplomb, si possible, grâce à un système de frettage: des planches de bois dotées d'un cerclage, qui reculeront lentement et progressivement le mur. Plus généralement, pour chacune des deux ailes, on enlèvera les lierres immenses et reconstituera des fondations, sans creuser, mais en *«injectant une résine adaptée au type de sol.»* Des tirants en fibre de verre viendront compléter les dispositifs de consolidation.

En parallèle, un programme de fouilles décidé bien en amont des travaux visera à sonder le sol du site, parmi les 3,3 ha qui sont propriété de la commune. *«La poursuite du projet se construira autour des résultats.»*

Parce qu'il y aura une suite, une deuxième souscription l'an prochain, afin de récolter 500 000 € et d'abonder l'enveloppe de 2,7 millions d'euros votée par la collectivité pour la restauration intérieure, sur cinq ans, de la grande salle. Viendront ensuite d'autres projets, comme la création d'une marque et de produits dérivés. Des rêves à affiner.

Soirée de lancement de la souscription, samedi 13 octobre à 20 h 30 sous le rempart sud du château de Bouteville. Spectacle de pyrotechnie gratuit. Espace accessible à partir de 18 h 30.

Comment souscrire ?

Ce samedi au château de Bouteville, des bons de souscription seront remis à l'occasion de la soirée de lancement durant laquelle tous les détails et les modalités de l'opération seront présentés. Par la suite, les bons pourront être retirés au siège de GrandCognac, à la mairie de Bouteville, ou encore à l'Espace découverte en Pays du cognac, dans la cité des eaux-de-vie. Il sera également possible de les télécharger à partir du site de la Fondation du patrimoine, à une adresse dédiée à l'opération: www.fondation-patrimoine.org/59852

Les versements par chèque, d'un montant libre, se feront à l'ordre de Fondation du patrimoine - Bouteville ou de Fondation du patrimoine - 59852. Il sera également possible de payer en ligne dès samedi.

Le château de Cressé poursuit sa mue

Le directeur apprécie la rénovation du château et la modernisation des cuisines. Photo CL

Après avoir été repris en 2016 par le groupe «Renaissance», dont le siège est en région parisienne, le château de Cressé, maison de retraite médicalisée, vient d'achever une tranche importante de travaux de réhabilitation.

Débuté en mai 2017 le chantier a concerné le bâtiment principal (accessibilité, confort des chambres) et les cuisines (agrandissement et mise aux normes), avec la création d'une surélévation ouvrant une passerelle d'accès entre le 1er étage du château et le logis.

L'opération a permis d'améliorer la circulation des personnels et des résidents autonomes ou dépendants de l'Ehpad dirigé depuis quatre ans par Gérard Morellec et situé dans un écrin de verdure de 25 hectares accessible aux fauteuils et aux promenades.

Depuis l'extension réalisée entre 2010 et 2015, où se situe momentanément l'unité protégée pour personnes désorientées (8 places), la possibilité d'accueil est de 79 lits. 4 places supplémentaires seront ouvertes dans l'unité protégée, à la fin d'une nouvelle tranche de travaux de réhabilitation du logis qui devrait démarrer à la fin du mois, avec l'espoir de s'achever en septembre 2019. La capacité globale d'accueil devrait alors atteindre 96 lits. *«Malgré un bon taux de remplissage, quelques places sont actuellement disponibles»*, confie le directeur, qui, avec une équipe médicale et d'animation, compétente et dynamique, a pour objectif d'ouvrir l'Ehpad vers le monde extérieur. Le montant global des travaux est de l'ordre de 2,5 millions d'euros.

Parmi les nombreuses animations planifiées chaque jour, une convention a été signée avec l'IME Fraineau à Cognac pour favoriser les échanges et des projets d'insertion. L'accueil des chiens visiteurs et des ateliers créatifs «atttrape-rêves» sont proposés et appréciés. Enfin, un projet d'ateliers gratuits de «partage littéraire» (lecture et écriture), gérés par le conseil départemental et le service départemental de la lecture, va être mis en place.

■ Les «premiers grands principes» de la réforme des retraites ont été dévoilés ■ Les partenaires sociaux saluent la méthode même s'ils n'ont pas accueilli le projet d'une même voix.

Retraites: l'exécutif abat ses cartes

Cette fois, le Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye n'est pas venu les mains vides. Après des mois de concertation sur le futur système «universel» de retraite voulu par Emmanuel Macron, le gouvernement a dévoilé hier ses premiers arbitrages aux partenaires sociaux. En voici les grands principes:

La réforme ne concernera ni les retraités actuels, ni ceux qui seront à moins de cinq ans de l'âge de départ lors de l'adoption de la loi. Photo archives AFP

Ce qui changera

Régimes unifiés. Le futur système «universel» remplacera les 42 régimes de retraite existants.

Cotisations converties en points. Les points seront accumulés tout au long de la vie et enregistrés sur un compte unique pour calculer les futures pensions. Un euro cotisé vaudra les mêmes droits pour chaque Français, salarié ou fonctionnaire.

Plafond de 10.000€ bruts mensuels. Ce sera un système par points, financé par tous les travailleurs jusqu'à 10.000€ bruts de revenus mensuels (120.000€ bruts annuels), qu'ils soient salariés du public et du privé.

Fonction publique. Les primes des agents civils et militaires seront prises en compte pour le calcul des droits à retraite.

Travailleurs indépendants. Ils bénéficieront d'un régime de cotisations adapté afin de ne pas bouleverser les équilibres économiques de leur activité.

Majoration «dès le premier enfant». Une bonification sera accordée *«pour chaque enfant, dès le premier enfant»* et non plus à partir du troisième.

Ce qui ne changera pas

Système par répartition. Le futur système «universel» sera public, par répartition comme aujourd'hui.

Âge légal. Le gouvernement martèle que l'âge légal *«à partir duquel on pourra liquider ses droits restera fixé à 62 ans»*.

Droits acquis. Les droits acquis avant l'entrée en vigueur du nouveau système «universel» seront conservés à 100%.

Certaines pensions maintenues. Maintien des pensions de réversion et du minimum de pension pour les bas salaires et les carrières hachées. Idem pour *«les interruptions d'activité»* comme le chômage, l'invalidité, la maladie ou la maternité, pour lesquelles des points seront accordés.

Ce qui reste à négocier

Transition. La transition entre les 42 régimes de retraite actuels et le futur système «universel» reste à négocier. Elle sera *«progressive»* et ne concernera ni les retraités actuels, ni *«ceux qui seront à moins de cinq ans de l'âge de départ au moment de l'adoption de la loi»*, selon le Haut-commissaire Jean-Paul Delevoye.

Dossiers sensibles. Reste à déminer des dossiers sensibles comme la prise en compte des primes des fonctionnaires, des carrières longues, ou encore le sort des dizaines de milliards d'euros de réserves financières des régimes complémentaires appelés à disparaître.

«Âge pivot». Le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, continue de plaider pour un mécanisme *«qui peut être l'âge pivot»*, afin d'inciter les Français à travailler plus longtemps, sur le modèle des retraites complémentaires des salariés du privé qui subiront dès 2019 une décote s'ils partent avant 63 ans. Une piste qui n'est pas écartée par le gouvernement.

Calendrier incertain

La concertation *«nous amène déjà en avril-mai»*, reconnaît le Haut-commissaire. Le texte que le chef de l'État voulait voir *«voté au premier semestre»* pourrait donc être déposé après les élections européennes, pour une adoption *«dans le courant de l'année 2019»*.

Réactions des partenaires sociaux

FO. Pascal Pavageau, le secrétaire général de Force Ouvrière, s'est dit *«satisfait»* d'avoir obtenu *«plus d'éléments concrets que lors des six derniers mois»*, même s'il réclame toujours *«que soient faites des simulations»* sur des cas pratiques.

CFTC. Son n°1, Laurent Berger, a salué *«une réunion utile»* qui a permis de mettre sur la table *«un certain nombre d'éléments arbitrés»*. Le syndicat se dit *«apaisé»* d'avoir *«été entendu»* sur les *«mécanismes de solidarité»*, a indiqué sa vice-présidente Pascale Coton.

Medef. Son patron, Geoffroy Roux de Bézieux, s'est dit *«relativement satisfait dans l'ensemble»*, bien qu'il juge *«indispensable»* que le futur système de retraite *«prenne en compte l'espérance de vie et d'éventuels gains de productivité»*.

CGT. À l'inverse et sans surprise, la CGT n'est *«pas favorable à ce projet»* qui *«fera baisser»* les futures pensions *«à un niveau proche du seuil de pauvreté pour beaucoup»*, à cause de la prise en compte de l'intégralité de la carrière, selon la n°2 du syndicat Catherine Perret.

Le remaniement attendra encore

Macron a souligné sa volonté de «prendre le temps». Le remaniement qui concernera plusieurs ministères n'interviendra pas avant demain soir.

Confronté à des reproches de plus en plus vifs contre un processus qui aura pris au moins une dizaine de jours, Emmanuel Macron a affirmé hier au Conseil des ministres qu'il *«assumait totalement de prendre le temps de faire ce fameux remaniement»*, a rapporté le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux.

Emmanuel Macron s'est envolé dans hier après-midi pour l'Arménie, où il doit participer au Sommet de la Francophonie. Il rentrera à Paris demain soir. De source gouvernementale, le remaniement interviendra *«au plus tôt ce week-end, mais il y a le temps»*.

L'Élysée a souligné qu'il y aura *«des entrants, des sortants et certains changeront de job à l'intérieur du gouvernement»* avec aussi de possibles *«changements de périmètre»* et *«redécoupages de portefeuilles»*. Les ministres, a ajouté le chef de l'État selon des propos rapportés par Benjamin Griveaux, sont *«des personnes avec lesquelles il faut avoir un dialogue nourri avant de décider de leur confier la mission importante de transformation du pays dans laquelle nous sommes engagés»*.

> Il n'y a pas le début du commencement de la moitié d'une feuille de papier à cigarette entre Emmanuel Macron et Édouard Philippe.

Pas convaincue par ce discours managérial, l'opposition voit dans le long délai écoulé depuis la démission de Gérard Collomb le signe de dissensions et d'un manque de maîtrise de la part de l'exécutif. *«Tout ça symbolise une immense fébrilité au sommet de l'État, avec une succession de couacs et une incapacité à tracer un cap»*, a ainsi accusé Guillaume Peltier (Les Républicains), tandis qu'à gauche, l'Insoumis Jean-Luc Mélenchon évoquait un *«bazar»* privé de *«pilote et d'équipage»*.

Édouard Philippe a balayé les rumeurs de désaccord avec Emmanuel Macron. Photo AFP

L'exécutif a toutefois balayé les rumeurs de désaccord en son sein. Le Premier ministre, Édouard Philippe, interpellé à l'Assemblée, a ainsi démenti qu'il y ait *«le début du commencement de la moitié d'une feuille de papier à cigarette»* entre le président et lui. Le chef du gouvernement assure l'intérim du ministère de l'Intérieur depuis le 2 octobre, jour de la démission du ministre de l'Intérieur Gérard Collomb.

Les cabines UV bientôt à l'ombre?

Face au risque de cancer «avéré», l'Agence nationale de sécurité sanitaire réclame la fermeture des centres de bronzage. Leur usage fait augmenter de 59% le risque de développer un mélanome.

Les jours des cabines de bronzage sont-ils comptés? Dans un avis rendu hier, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a demandé *«aux pouvoirs publics de prendre toute mesure de nature à faire cesser l'exposition de la population aux UV artificiels»* devant le risque de cancer *«avéré»*. En 2014, l'Anses recommandait déjà *«la cessation à terme de tout usage commercial du bronzage par UV artificiels»* et jugeait que la dernière réglementation en date (2013) *«constituait une réponse partielle et insuffisante au regard du risque avéré de cancers cutanés pour les utilisateurs»*.

«On ne peut plus attendre», a souligné hier Olivier Merckel, chef de l'unité d'évaluation des risques aux agents physiques à l'Anses. *«Les données scientifiques s'accumulent, il n'y a plus de doute, on a des preuves solides, le risque de cancer est avéré, on a des données chiffrées sur les risques pour les jeunes, pour toute la population, maintenant on recommande une action des pouvoirs publics.»*

Vieillissement de la peau quatre fois plus rapide

L'interdiction des cabines de bronzage est demandée depuis 2015 par les dermatologues, l'Académie de médecine et même les sénateurs, mais sans être suivie à ce jour par le gouvernement, qui s'est contenté de durcir leur réglementation.

«Les personnes ayant eu recours au moins une fois aux cabines de bronzage avant l'âge de 35 ans augmentent de 59% le risque de développer un mélanome cutané. En France, il a été estimé que 43 % des mélanomes chez les jeunes pouvaient être attribués à une utilisation de ces cabines avant l'âge de 30 ans», a souligné l'agence.

Selon un calcul récent de l'Agence, en France en 2015, chez les adultes de plus de 30 ans, 10.340 cas de mélanomes pouvaient être attribués à l'exposition solaire et 382 cas de mélanomes à l'exposition aux appareils de bronzage (1,5% des cas de mélanomes chez les hommes et 4,6% chez les femmes).

Outre le risque de cancer, les rayonnements artificiels non seulement *«ne préparent pas la peau»* au bronzage, *«ne protègent pas des coups de soleil»*, *«ne permettent pas un apport significatif de vitamine D»* mais provoquent un vieillissement de la peau *«quatre fois plus rapide avec les lampes de bronzage qu'avec le soleil»*. *«Les UV à fin esthétique ne présentent aucun bénéfice»*, martèle Olivier Merckel.

La DGCCRF, qui contrôle les cabines évoque par ailleurs un *«taux très élevé d'entreprises présentant une non-conformité»*: 63% des 982 cabines contrôlées en 2016 se sont révélées non conformes.

Le Syndicat national des professionnels du bronzage en cabine maintient pour sa part que *«le bonzage raisonné n'est pas dangereux et participe au bien-être des Français»*.

Le ministère de la Santé a déclaré ne pas avoir encore défini sa décision. Les cabines de bronzage sont interdites au Brésil et en Australie.

Le chiffre

10.500

Le Syndicat national des professionnels du bronzage estime que *«10.500 emplois et indirects»* seraient *«détruits si le gouvernement devait suivre les recommandations ineptes de l'Anses»*. La France compte *«350 centres spécialisés disposant en moyenne de six appareils et 4.500 instituts de beauté qui mettent à disposition de leur clientèle un ou deux appareils.»*

Un projet de bonus-malus de trois points, dénonce la CPME

Le gouvernement a dans ses cartons le projet de faire varier le taux de cotisation assurance chômage si les partenaires sociaux ne trouvent pas d'accord pour limiter les contrats courts, selon la CPME qui a dénoncé hier *«un bonus-malus mortifère pour l'emploi»*. En fonction de son taux de rupture de contrats de travail (CDD, CDI, intérim...) au regard des effectifs et de celui du secteur, *«l'entreprise se verrait appliquer l'année suivante un bonus-malus faisant varier le taux de cotisation assurance chômage - actuellement de 4,05 % - de 0,75 à 7% sur l'ensemble de la masse salariale»*, a indiqué Jean-Michel Pottier, négociateur de la Confédération des petites et moyennes entreprises sur la prochaine réforme de l'assurance-chômage.

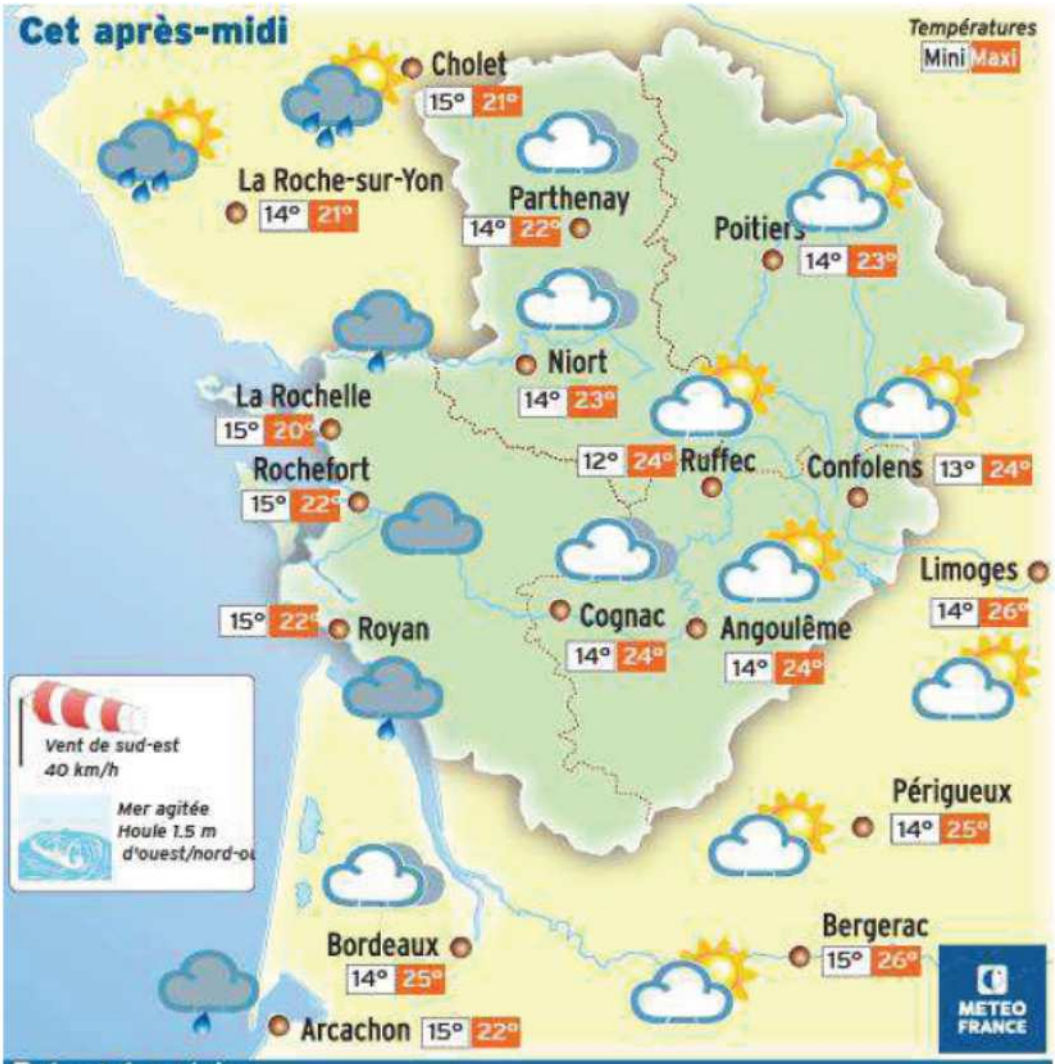

Retour des pluies.

Le ciel, déjà bien voilé au lever du jour, s'assombrit rapidement en matinée, et il pleuvra l'après-midi, avec parfois des orages. Vent de Sud-Est à Sud modéré, virant au secteur Ouest avec l'arrivée des pluies. Températures de 19 à 23° l'après-midi.

Réforme du stationnement : les PV de la colère

Erreurs en série, course aux chiffres, la prise en charge du contrôle du stationnement par des sociétés privées ne se fait pas sans heurts. « Envoyé spécial », sur France 2, fait le point à Paris, à Rueil-Malmaison et à Marseille.

La gestion des infractions au stationnement payant sanctionnées par FPS (forfait-post stationnement) relève de la compétence des collectivités locales depuis le 1er janvier dernier. Ces dernières y voient leur intérêt.

À Paris, les 90 % de fraudeurs estimés par la mairie représenteraient un manque à gagner de 300 000 euros. Les FPS sont une bonne dissuasion. Le taux de respect du parcmètre est passé de 10 % à 25 % depuis janvier. Les sociétés Streeteo (groupe Indigo, ex-Vinci Park) et Moovia (détenue à 30 % par Egis et à 70 % par Urbis Park, filiale de Transdev-Veolia) se partagent le marché. « À Paris, des policiers en fonction ont été verbalisés. À Marseille, des commerçants le sont sur leur aire de livraison. À Rueil-Malmaison, un bug informatique a entraîné l'envoi en série de FPS majorés à des centaines de personnes. Les mairies s'engagent à faire rembourser ces erreurs, explique Paul Gasnier, le réalisateur. Dans le reportage, des salariés de Streeteo affirment que leur société n'était pas prête par manque d'effectifs et de qualifications. » Si ces problèmes semblent résolus, la pression au résultat demeure. « Chez Streeteo, on doit réaliser officiellement 420 contrôles par agent et par jour, mais, pour certains, ce serait davantage. Dans les rues, les agents craignent pour leur sécurité. Les insultes pleuvent, parfois les coups », poursuit Paul Gasnier, qui ajoute une précision de taille : « C'est la mairie de Paris qui impose des objectifs. Nous avons récupéré les contrats : 51 000 véhicules à contrôler par jour pour Streeteo et 23 000 pour Moovia. Streeteo a déjà dû payer 470 000 euros de pénalités (10 000 euros par jour pour manque aux objectifs sans oublier le coût des erreurs).

À Marseille, « Envoyé spécial » a fait un trajet dans un véhicule équipé du système Lapi (lecture automatisée des plaques d'immatriculation), surnommé la « sulfateuse à PV » ! « Les villes ne respectent pas toujours la loi de la collecte des informations, encadrée par la Cnil. Chargées des précontrôles pour orienter des agents à pied, les Lapi servent des agents en bureau qui ne vérifient aucun paramètre : carte handicapée, place livraison, adresse »...

Isabelle MERMIN

Quels recours en cas d'erreurs ?

En cas de FPS injustifiés, on peut former un recours auprès de Streeteo. S'il est rejeté, on peut alors s'adresser à la CCSP (commission de contrôle du stationnement payant), une autorité indépendante. Les mairies généralement s'engagent à annuler les contraventions de stationnement illégalement infligées. D'un autre côté, elles punissent la non-réalisation des objectifs...

Les retraités bientôt mis au régime unique

RÉFORME L'exécutif a présenté hier ses premiers arbitrages à des syndicats plutôt apaisés. Si l'âge de la retraite ne bouge pas, nos 42 régimes pourraient n'en former plus qu'un seul

SYLVAIN COTTIN, AVEC AFP
s.cottin@sudouest.fr

L'impénétrable remaniement ministériel aura bien failli condamner l'affaire. Après des mois de concertation, Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites (lire ci-dessous), avait ainsi commencé à préparer les syndicats au report de la réunion tant attendue. Las, les atermoiements élyséens ont in extremis sauvé le rendez-vous.

Emmanuel Macron saura d'autant plus s'en féliciter que, une fois n'est pas coutume, la plupart des partenaires sociaux affichaient à la sortie une relative satisfaction. À tout le moins du soulagement, exception faite de la CGT. Ancien médiateur de la République, reconnaissons à Delevoye, un certain savoir-faire en la matière.

1 Vers un seul régime au lieu des 42 existants

Parmi la quinzaine de lignes directrices dévoilées hier, celle-ci n'est pas la moins ambitieuse. Reprenant en partie l'engagement du candidat Macron, Jean-Paul Delevoye a ainsi évoqué un futur système « universel » en lieu et place des 42 régimes de retraites existants. Un système public, comme aujourd'hui par répartition, et auquel tous les assurés cotiseront dans la limite de 120 000 euros brut annuels de revenus d'activité.

2 Un système de points avec un compte unique

Selon la promesse ainsi formulée, « un euro cotisé vaudra les mêmes droits pour tous les Français ». Si le changement risque alors d'être un peu plus radical pour les fonctionnaires, ceux-là verront en contrepartie leurs primes intégrées au calcul des droits à la retraite. Les travailleurs indépendants bénéficieront eux d'un régime adapté « afin de ne pas bouleverser les équilibres économiques de leur activité ».

> La plupart des partenaires sociaux affichaient une relative satisfaction

Converties en points, les cotisations seront donc accumulées « tout au long de la vie » sur un compte unique, afin d'y calculer les futures pensions. Chômage, invalidité, maladie ou maternité resteront compensés, avec notamment une bonification dès le premier enfant, et non plus à partir du troisième. La réforme devrait en outre maintenir des pensions de réversion pour les veufs et veuves, tout en garantissant un minimum retraite pour les bas salaires comme chez les salariés ayant subi des carrières hachées.

3 L'âge légal de 62 ans ne change pas, à moins que...

La ligne rouge tracée par les syndicats n'a donc pas été formellement franchie. Pour autant, si le gouvernement martèle que l'âge légal de départ à la retraite restera fixé à 62 ans, la question d'un « âge pivot » n'est pas encore clairement tranchée.

Réclamé par le Medef soucieux d'inciter les Français à travailler plus longtemps, ce mécanisme s'inspirerait alors du modèle des retraites complémentaires des salariés du privé : dès 2019, ceux-là subiront en effet une décote s'ils partent avant 63 ans.

4 Le calendrier reste encore incertain

Ce n'est de toute façon pas demain la veille que ces choses sérieuses seront gravées dans le marbre de la loi, tant il reste à négocier. Et notamment le sort des dizaines de milliards d'euros de réserves financières des régimes complémentaires appelés à disparaître. « Il ne faudrait pas que les fourmis soient pénalisées par les cigales », a d'ores et déjà prévenu Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef, tandis que la représentante de la CGT dénonçait, elle, un projet qui ferait baisser les pensions « à un niveau proche du seuil de pauvreté pour beaucoup ». Précisons enfin que la réforme envisagée ne concernera ni les retraités actuels, ni ceux qui seront à moins de cinq ans de l'âge de départ lors de son adoption, probablement courant 2019. À quelques mois du scrutin européen.

Les différents régimes de retraites souvent complexes pourraient être fusionnés en un seul. ARCHIVES THIERRY DAVID/« SUD OUEST »

« Nous nous donnons le temps »

POINT DE VUE Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire, pilote cette réforme délicate

Jean-Paul Delevoye.
PHOTO THOMAS SAMSON/AFP

Ancien maire de Bapaume (Pas-de-Calais), médiateur de la République et président du Conseil économique et social, Jean-Paul Delevoye a été nommé l'an dernier haut-commissaire à la réforme des retraites.

« Sud Ouest » L'accueil des partenaires sociaux aux arbitrages que vous avez présentés hier est plutôt positif, alors que cette réforme est souvent présentée comme explosive. Est-ce une surprise pour vous ?

Jean-Paul Delevoye C'est la conséquence de six mois de dialogue constructif. Tous les partenaires sociaux sont très conscients de la fragilité de notre système de retraite actuel, organisé en fonction de la profession des personnes. Dire à un jeune que l'avenir de sa retraite dépendra de son régime et de sa profession, à un moment où les jeunes doivent se préparer à changer plusieurs fois de métier dans leur vie, c'est irresponsable, tout le monde le mesure. Ce bon accueil est aussi sans doute lié au fait que nous lançons cette réforme sans contrainte budgétaire, et que nous nous donnons le temps. La transition sera très progressive. Les personnes qui sont à la retraite ou celles qui sont à moins de cinq ans de la retraite ne sont pas concernées.

Emmanuel Macron s'est engagé à ne pas toucher à l'âge minimum de départ à la retraite, 62 ans. Mais on entend de plus en plus parler d'un « âge pivot » à 63 ans, l'âge qu'il faudrait attendre pour partir avec une retraite complète. L'âge pivot n'est-il pas un moyen de contourner l'âge légal ?

C'est un mot que je n'ai pas du tout prononcé ! Il ne figure nulle part dans mes recommandations. Nous discuterons des politiques de l'âge avec les partenaires sociaux ces six prochains mois.

La concertation devait s'achever fin 2018, elle est prolongée de quelques mois. L'objectif reste-t-il de présenter un projet de loi en 2019 ?

La loi sera votée en 2019. Finir en janvier nos discussions, cela paraissait trop court, le gouvernement a fait en sorte que nous ayons quelques mois de plus. Le calendrier n'est pas encore arbitré. Le projet de loi sera sans doute présenté en juin ou juillet.

Après les élections européennes... Craigniez-vous que cette réforme difficile parasite la campagne ?

Les campagnes électorales ne sont pas forcément le moment idéal pour les débats sereins. Ceci étant, je crois que ce projet de réforme est exemplaire de notre projet de société européen. Il s'agit de construire un système universel commun à tous les Français, qui reste fidèle au principe de répartition : les actifs financent par leurs cotisations les pensions des retraités. C'est une différence fondamentale avec le modèle américain, qui repose sur un régime assurantiel. Notre projet s'appuie sur la solidarité, le lien entre les générations, il veut concilier performance économique et justice sociale : c'est un bon exemple de ce que peut proposer l'Europe par rapport à d'autres modèles économiques et sociaux.

Propos recueillis par Julien Rousset

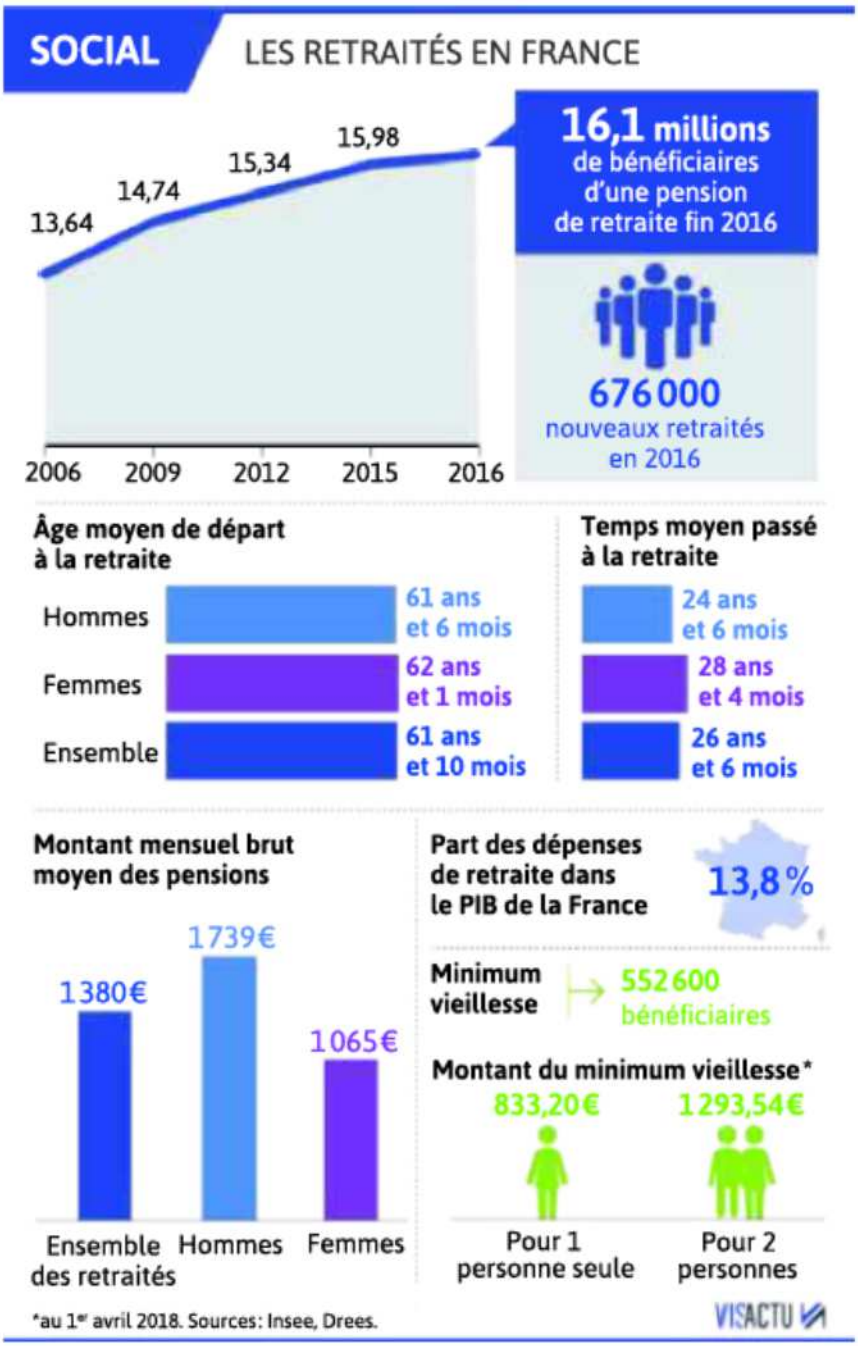
SOCIAL
LES RETRAITÉS EN FRANCE
13,64
14,74
15,34
15,98
2006
2009
2012
2015
2016
16,1 millions
de bénéficiaires
d'une pension
de retraite fin 2016
676 000
nouveaux retraités
en 2016
Âge moyen de départ
à la retraite
Hommes
61 ans
et 6 mois
Femmes
62 ans
et 1 mois
Ensemble
61 ans
et 10 mois
Temps moyen passé
à la retraite
24 ans
et 6 mois
28 ans
et 4 mois
26 ans
et 6 mois
Montant mensuel brut
moyen des pensions
1380€
1739€
1065€
Ensemble
des retraités
Hommes
Femmes
Part des dépenses
de retraite dans
le PIB de la France
13,8 %
Minimum
vieillesse
552 600
bénéficiaires
Montant du minimum vieillesse*
833,20€
1293,54€
Pour 1
personne seule
Pour 2
personnes
*au 1er avril 2018. Sources: Insee, Drees.
VISACTU

Une partie d'échecs entre Macron et Philippe

REMANIEMENT Le nouveau gouvernement ne sera pas connu avant demain soir au plus tôt. De la difficulté d'accorder les violons

Hier après-midi, Emmanuel Macron s'est donc envolé vers l'Arménie. Laissant derrière lui un gouvernement intact. Mais toujours ignorant de son sort. Les principaux intéressés se sont efforcés de masquer cette incertitude en quittant l'Élysée, à la mi-journée, après le conseil des ministres. Toutefois, avant de s'engouffrer dans leurs berlines aux vitres teintées, presque tous, plutôt que de répondre à la presse, ont préféré renvoyer, d'un geste, à la couleur du. . . ciel. Lequel, il est vrai, affichait un grand bleu d'azur. Et surtout dépourvu de tout nuage à l'horizon. Drôles de prières. . .

Alors qu'il entretient le flou depuis plus d'une semaine sur ses intentions, le chef de l'État a néanmoins opéré une première clarification. Ce remaniement n'interviendra pas avant demain soir. Pas avant, donc, son retour d'Erevan où il doit célébrer la francophonie (lire par ailleurs). Toutefois, cette précision est à prendre avec beaucoup de prudence. Car rien ne dit qu'il ne prolon-

Édouard Philippe comme de nombreux ministres a renvoyé, hier, les journalistes à la couleur du ciel. PHOTO ERIC FEFERBERG/AFP

gera pas davantage sa réflexion. Et ne déclenche les grandes manœuvres qu'en début de semaine prochaine.

Priorité à la compétence

Mercredi soir, dans les couloirs de l'Assemblée, les députés de la majorité faisaient d'ailleurs savoir que « le président tenait à prendre tout son temps ». « Ça va durer », appuyaient-ils. Une information confirmée, hier, par Benjamin Griveaux, le porte-parole du gouvernement : « Le chef de l'État assume de prendre son temps » et de « rompre avec les pratiques habituelles ». Selon les mots rapportés du locataire de l'Élysée : « Les ministres ne sont pas des objets sur des étagères ». Si ce remaniement s'éternise, explique Benjamin Griveaux, c'est que l'exécutif cherche des candidats « compétents et professionnels ». Ce qui demande du temps. Car, comme il l'a précisé, certains ministères pourraient voir leur périmètre évoluer tandis que des ministres en place pourraient se voir proposer une autre affectation. Il y aura donc des entrants et des sortants. Reste à savoir combien ?

Peur des sarkozystes

Difficile cependant de ne pas lire aussi ce cheminement comme le signe d'une difficulté pour l'exécutif à boucler son casting. En coulisses, nous l'avons écrit, les discussions entre Emmanuel Macron et Édouard Philippe sont serrées. Assumant sans broncher l'intérim de Gérard Collomb à l'Intérieur, jouant pleinement son rôle à l'Assemblée face aux attaques de l'opposition, le Premier ministre n'est-il pas en position de force ? Hier, Benjamin Griveaux a balayé toute idée d'un bras de fer au plus haut sommet de l'État. « Il n'y a pas l'ombre d'un espace entre le chef de l'État et le Premier ministre », a-t-il souligné, citant là Emmanuel Macron. En début d'après-midi, dans l'hémicycle, le locataire de Matignon déminait, à son tour, le terrain avec la même énergie : « Ni aucun commentateur ni personne, jamais, ne mettra le début du commencement de la moitié d'une feuille de papier à cigarette entre le président de la République et le Premier ministre ! » Traduction : discussion ne veut pas dire affrontement.

Pourtant, au-delà des mises au point, une partie des parlementaires de la majorité commence à s'inquiéter. En particulier d'un nouveau coup de barre à droite. « De nombreux députés n'ont pas envie de voir, à la faveur de chaque démission, l'affirmation d'un gouvernement trop à droite », nous glissait hier d'entre eux.

En clair, alors que les noms des sarkozystes Frédéric Péchenard, l'ex-directeur général de la police nationale, et de Gérald Darmanin, l'actuel ministre des Comptes publics, ont été avancés comme possible successeur de Gérard Collomb, cette perspective irrite. « L'arrivée des sarkozystes peut créer des lignes de failles », observe ce député. D'autant que le nom de l'ex-LR, proche d'Alain Juppé, Franck Riester, le président d'Agir, est aussi cité pour intégrer le gouvernement. Derrière ce remaniement, c'est donc une nouvelle géographie des rapports de force qui se dessine. Une géographie d'influence.

Jefferson Desport, à Paris

MACRON AU SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

Emmanuel Macron est arrivé hier à Erevan, en Arménie, pour le 17e sommet de la francophonie. Un sommet endeuillé par la mort du chanteur franco-arménien Charles Aznavour, qui devait accompagner le président de la République.

Cette réunion qui rassemble durant deux jours les 84 pays membres de la francophonie a pour thème le « Vivre ensemble ». Mais c'est pourtant une guerre feutrée que vont se livrer les États et gouvernements de membres pour le contrôle de l'Organisation internationale de la francophone (OIF), avec, en toile de fond, la volonté de l'Afrique, où vit la majorité des francophones du monde, de « récupérer » le poste de secrétaire général.

L'instance politique est actuellement dirigée par Michaëlle Jean, ancienne gouverneure générale du Canada, Québécoise d'origine haïtienne. Mais elle doit faire face à la candidature de la ministre rwandaise des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, soutenure par Emmanuel Macron, qui y a apporté un soutien appuyé. La candidature rwandaise fait cependant grincer des dents : le pays a remplacé en 2008 le français par l'anglais comme langue obligatoire à l'école.

« Blanquer va vite, gare à la surchauffe »

ÉDUCATION Il représente les proviseurs et les principaux : Philippe Vincent est le secrétaire général du syndicat des chefs d'établissement

Philippe Vincent, 60 ans, proviseur du lycée Jean-Perrin à Marseille, est, depuis le mois de mai, le secrétaire général du SNPDEN, le syndicat des chefs d'établissement. Un poids lourd du paysage syndical, puisque le SNPDEN revendique 8 000 adhérents, sur les 14 000 personnels de direction (principal de collège, proviseur de lycée, adjoints) que compte l'Éducation nationale. Il était hier de passage en Gironde, pour rencontrer ses collègues de l'Académie de Bordeaux.

Philippe Vincent, proviseur du lycée Jean-Perrin à Marseille et secrétaire général du SNPDEN. PHOTO DR

« Sud Ouest » Vous allez beaucoup sur le terrain depuis votre prise de fonction, de quel sujet vous parle-t-on le plus ?

Philippe Vincent De la vaste réforme du bac et des lycées qui se prépare. Nous étions demandeurs d'une réforme du baccalauréat : on avait atteint des limites en termes d'organisation, de coût, de complexité, c'était une pression très forte pour nous. Nous voyons donc d'un bon œil cette réforme qui prévoit d'alléger le bac, mais nous serons vigilants sur un point : avec la montée en puissance du contrôle continu, la multiplication des épreuves dans l'année, nous ne voudrions pas que les lycées deviennent des centres de bac permanents.

Quel regard portez-vous sur l'action de Jean-Michel Blanquer, ministre depuis un an et quatre mois ?

Sur le fond, nous savons qu'il a une vision pour l'école. Il connaît ses dossiers, il avance. En revanche, nous craignons une forme d'embouteillage des chantiers. Il multiplie les réformes, mais sur le terrain, ni les établissements ni les services académiques n'ont la capacité de suivre, de mener toutes ces réformes de front. Sur les devoirs faits au collège, selon une enquête que nous avons conduite, 55 % de mes collègues estiment ne pas avoir les moyens de mettre pleinement en œuvre ce dispositif. Ils manquent de financements pour payer des intervenants. J'utilise souvent cette formule à propos de Jean-Michel Blanquer, sa stratégie c'est : j'entre trop vite dans le virage, donc j'accélère. C'est une technique de pilote de rallye !

> « Sur le fond, nous savons qu'il a une vision pour l'école. Il connaît ses dossiers, il avance »

On sent le SNPDEN assez proche de ses options. Votre ancienne secrétaire générale adjointe, Isabelle Bourhis, fait partie de son cabinet.

Le SNPDEN est globalement réformiste, pragmatique. On se retrouve jusqu'ici sur les grandes lignes avec Blanquer. Notre inquiétude, c'est le rythme. On craint la surchauffe.

On parle souvent, dans les débats sur les collèges et les lycées, de la possibilité qui pourrait être donnée aux chefs d'établissement de recruter certains enseignants, qu'en pensez-vous ?

Nous ne sommes pas demandeurs. C'est une mauvaise réponse à une bonne question. Cela ne résoudra pas du tout le problème de l'attractivité d'un établissement. Cela pourrait même accentuer les inégalités : il serait beaucoup plus difficile de recruter pour le principal d'un petit collège en quartier difficile ou à la campagne que pour le principal d'un établissement situé en centre-ville, dans un quartier huppé.

Recueilli par Julien Rousset

« Aux musulmans de réformer l'islam »

Auteur de plusieurs rapports sur l'islam français et familier d'Emmanuel Macron, Hakim El Karoui trace des pistes pour une refonte complète du fonctionnement du culte musulman

Né d'un père tunisien et d'une mère française, ex-banquier d'affaires et consultant pour l'Institut Montaigne, Hakim El Karoui passe pour avoir l'oreille du président Macron sur les sujets touchant à l'organisation de l'islam français. PHOTO AFP

PROPOS RECUEILLIS
PAR CHRISTOPHE LUCET
c.lucet@sudouest.fr

Qu'on lui en fasse crédit ou qu'on le critique sur cette proximité, Hakim El Karoui passe pour celui qui « chuchote à l'oreille d'Emmanuel Macron sur l'islam ». Les deux hommes se connaissent de longue date et on prête au Président l'intention de s'inspirer des propositions de ce fournisseur d'idées pour réorganiser l'islam de France dans les mois qui viennent. Auteur d'un rapport récent pour l'Institut Montaigne sur « la fabrique de l'islamisme », Hakim El Karoui répond à « Sud Ouest ».

« Sud Ouest » Quand va-t-on lancer cette réforme de l'organisation de l'islam de France ?

Hakim El Karoui Il peut se passer des choses dans les cinq mois à venir. Mais ce n'est pas le président de la République qui va décider de la réorganisation, ce sont les musulmans eux-mêmes. L'État français, laïc, ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte. Il n'est donc pas décisionnaire. Mais pour organiser la vie en société, il est l'acteur clé, facilitateur et garant de l'ordre public. Contrairement à son prédécesseur François Hollande, le président Macron veut agir. Mais il parlera lorsqu'il aura un projet fait par et pour les musulmans, dans le cadre de la République.

Un système est né en 2003 avec le Conseil français du culte musulman (CFCM). Qu'est-ce qui ne va pas ?

Le CFCM ne marche pas. Il a si mal rempli sa tâche que ses statuts sont suspendus depuis 2012. Le système a été mis en place lors de la guerre civile en Algérie pour éviter qu'elle ne déborde ici, d'où le contrôle des services algériens sur les mosquées françaises. Mais l'idée que les pays d'origine vont organiser l'islam hexagonal est périmée. Les musulmans d'ici sont aux trois-quarts français et la moitié sont nés en France.

Les jeunes qui voient arriver des imams du Maroc, d'Algérie ou de Turquie leur demandent de rentrer chez eux. Ces imams ont d'ailleurs une faible influence car ils parlent peu français. Et tandis qu'Algériens, Marocains et Turcs se chamaillent au sein du CFCM, un islam local émerge : les patrons des mosquées installés par les consulats prennent leur indépendance car les mosquées deviennent des lieux de pouvoir, de notabilité, où circule beaucoup d'argent mais sans profit pour l'intérêt général.

Le mandat du CFCM expire en 2019. Vous le voyez disparaître ?

Il est très faible et n'a jamais rien produit. Les fédérations qui le composent ne veulent pas qu'il existe. Son budget est ridicule : 30 000 euros pour six millions de musulmans. Il ne s'occupe même pas du spirituel ou de former les imams car les recteurs de grandes mosquées sont des entrepreneurs religieux ou identitaires plus que des théologiens. Et le conflit d'intérêt est inscrit au cœur d'une organisation qui gère une agence pour le pèlerinage. Je ne milite pas pour la disparition du CFCM. Mais on a besoin d'une organisation qui rende des services aux fidèles et régule des marchés trop opaques.

Vous proposez d'utiliser le levier financier en créant l'Amif (Association musulmane pour l'islam de France), chargée de collecter une taxe sur le halal, les dons et legs, et qui certifierait les agences de pèlerinage. C'est jouable ?

Oui, mais il est dur de faire bouger les lignes. Le CFCM défend ses intérêts, et le CCIF (Collectif contre l'islamophobie) s'arc-boute sur un discours victimaire sans que ni l'un ni l'autre ne propose de projet global. Pourquoi les mosquées ne sont-elles pas en associations loi de 1901 et ne publient-elles pas de comptes ? Pourquoi la faillite du contrôle ? Ce n'est pas par malhonnêteté, mais parce qu'il s'agit d'un système artisanal, bricolé et d'un autre âge, que l'État n'a jamais regardé de près.

Quel lien entre la mauvaise organisation du culte et la « salafisation des esprits » que vous dénoncez ?

Il est consubstantiel. La réforme doit être pensée pour traiter ce phénomène. Mais il ne s'agit pas seulement d'ordre républicain, car l'immense majorité des musulmans respecte la loi, même les extrémistes. Leur discours a changé depuis les attentats de 2015 : ils ne font plus de prêches antisémites ou agressifs envers les femmes mais disent que la société occidentale est corrompue, dangereuse pour les fidèles d'Allah. Ils ne parlent plus de partir à l'étranger mais plaident pour une émigration intérieure. Aujourd'hui, l'islamisme n'est plus un sous-produit des erreurs de l'Occident : c'est un projet alternatif, qui a conquis la légitimité religieuse et qui, pour l'instant, a remporté la bataille des idées contre la majorité silencieuse.

> « La réforme de l'islam doit être conçue pour combattre la salafisation des esprits »

Cette « majorité silencieuse » dans l'islam français existe-t-elle ?

Bien sûr. Car on voit la minorité. Face à une majorité qui s'insère à bas bruit et invente un islam français qui ne va pas « islamiser » la société, cette extrême droite musulmane croit et investit les réseaux sociaux en disant : « La France est contre nous et nous avons un projet alternatif. » Face à ces pseudo-religieux qui parlent haut et gagnent des « parts de marché », il est capital que d'autres musulmans répondent et le fassent en tant que musulmans et Français. Dans cette bataille culturelle, ce n'est pas l'État qui peut agir.

Cet « islam républicain » semble, hélas, assez désarmé…

Oui, ses voix sont minoritaires, isolées, alors qu'elles sont l'islam majoritaire. Il faut les soutenir, ce qu'aurait dû faire le CFCM.

La balle est dans le camp des musulmans, car si l'État prend seul les rênes, ça n'ira pas. Avec une instance neutre du type l'Amif, on peut répartir les fonds, former et salarier les imams, lutter contre la radicalisation.

Vous êtes confiant ?

Oui mais également inquiet de la tendance actuelle. Le changement passe par la cohésion nationale et la mobilisation. En tout cas, les consultations sont en cours et les données sont sur la table.

UN FRANÇAIS MUSULMAN D'ORIGINE TUNISIENNE

Hakim El Karoui, 47 ans, est normalien, agrégé de géographie. Plume de Jean-Pierre Raffarin quand celui-ci était à Matignon, ex-banquier d'affaires chez Rothschild, il dirige sa propre entreprise de conseil et travaille pour l'Institut Montaigne, cercle de réflexion d'inspiration libérale.

Il a rédigé un rapport sur l'islam de France (2016), un autre sur la politique arabe de la France (2017) et un troisième sur la « fabrique de l'islamisme » (2018). En juillet, la presse s'est fait l'écho d'une note rédigée à l'intention d'Emmanuel Macron, qu'il a fréquenté bien avant l'élection de celui-ci à l'Élysée.

Il est fils de Fayçal El Karoui, musulman tunisien, ex-professeur d'anthropologie juridique de l'islam à la Sorbonne, et de Nicole El Karoui, une protestante nancéienne pionnière des mathématiques financières, spécialiste des probabilités.

EN HAUSSE

Le cognac Hennessy

La maison de négoce, propriété de LVMH, est désormais dans le top 100 des marques les plus puissantes du monde, à la 98e place du classement établi par le cabinet spécialisé Interbrand pour 2018. Classement établi sur la performance financière, la force de la marque sur son marché et une évaluation de ses futurs revenus .

Moment de grâce à la maison d'arrêt

ANGOULÊME Les détenus ont eu droit hier à un petit concert de piano de Manuel Rocheman

Deux univers s'entrechoquent à la maison d'arrêt. Dans la salle réservée au travail pénitentiaire, un piano, un artiste, et une vingtaine de détenus. Manuel Rocheman, qui était en concert la veille à Ruffec dans le cadre de Piano en Valois, fait une rapide présentation avant de débuter par un morceau de jazz de sa composition, « Just Love ».

L'acoustique de la grande salle n'est pas idéale, mais qu'importe, la magie opère : certains détenus battent la mesure avec leurs pieds, d'autres font courir leurs doigts sur le dos de leur chaise, imitant les gestes du pianiste. Le morceau s'achève par une salve d'applaudissements spontanés. « Vous pouvez nous faire Kurt Cobain ? », demande un détenu au premier rang. « Il y a des morceaux qui rendent plus ou moins bien au piano, sourit Manuel Rocheman. Il faudrait que je revienne avec une guitare électrique ! » L'échange avec le public se poursuit, entrecoupé par les mélodies et leurs explications.

« L'objectif, c'est de contribuer à la réinsertion, explique David Labbé, coordonnateur socioculturel du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip). La culture a son importance, il ne suffit pas de retrouver du travail. . . Et puis ça nous permet de lutter contre les effets désocialisants de la prison. C'est un petit espace de "liberté" pour eux ! » « Moi j'ai une question, lance un autre détenu à la fin. Vous revenez quand ? »

A. O.

Manuel Rocheman a trouvé un auditoire attentif et concerné, qui n'a pas hésité à échanger avec l'artiste. PHOTO VINCIANE JACQUET

Le compteur Linky va bientôt être installé

ÉNERGIE Les premiers foyers cognaçais seront équipés de cet équipement électrique dans quelques jours. Le maire a choisi de ne pas s'y opposer, mais le débat fait rage

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Ce petit rectangle jaune-vert fluo a déjà fait l'objet de vifs débats. Le voici qui arrive à Cognac. Le compteur Linky, déjà installé dans 12,5 millions d'habitations, débarque dans la cité des eaux-de-vie dans les jours qui viennent. « Le déploiement est imminent », indique Dominique Roger, adjointe au directeur d'Enedis en Charente. « Jusqu'à présent, le compteur Linky était installé petit à petit dans la région de Châteauneuf. Maintenant, c'est au tour de Cognac. Il faut compter environ un an pour que la ville soit équipée. »

Certains habitants en ont déjà été avertis. « Nous vous informons du remplacement du compteur de votre logement par un nouveau compteur d'électricité communicant dans les prochaines semaines et ce, quel que soit le fournisseur d'électricité que vous avez choisi », indique le courriel signé Enedis. Mais ce n'est pas l'entreprise chargée du réseau qui va intervenir. La pose est déléguée à des entreprises prestataires, qui vont contacter les Cognaçais afin de prendre rendez-vous. « L'intervention a une durée moyenne de trente minutes, informe Enedis. Elle nécessite une coupure momentanée de l'alimentation d'électricité. » Il faudra donc être présent physiquement pour permettre aux installateurs de travailler. Mais l'acte ne nécessite aucun travaux et reste gratuit. « Vous n'avez strictement rien à payer ni maintenant ni plus tard, prend soin d'ajouter Enedis. Les frais de cette intervention sont totalement pris en charge par notre entreprise. »

> Un acte anodin, gratuit… Mais terriblement politique

Un acte anodin, gratuit… Mais terriblement politique. En effet, le compteur Linky fait l'objet de débats passionnés. Des municipalités ont même choisi de s'opposer à son déploiment. À Cognac, il n'en est rien. « Tous les maires qui ont pris des arrêtés se sont vu retoquer par le contrôle de légalité, fait valoir Michel Gourinchas. Et je n'ai pas envie de m'engager là-dedans… »

En mai 2017, Enedis était venu présenter le compteur au Conseil municipal, sans que cela ne donne lieu à un vote. PHOTO ARCHIVES J.G.

Le maire ne veut pas s'opposer

Une position de neutralité qui n'est pas celle de Jean-François Hérouard. L'adjoint au maire en charge de l'environnement est un militant anti-Linky. « À titre personnel, j'aurais souhaité que Cognac, comme 350 communes, se prononce contre le compteur. J'ai présenté des arguments contre son installation mais je respecte la position raisonnable du maire. »

Il faut dire que les récentes décisions judiciaires ne vont pas dans le sens des communes. Le mois dernier, la ville de Blagnac (en Haute-Garonne) s'était vanté d'avoir obtenu le droit, pour ses habitants, de refuser le compteur. Mais elle avait mal lu le jugement… Les élus de Cognac s'évitent donc une bataille juridique qu'ils n'étaient pas du tout certain de gagner.

Pas de vrai droit de refus

Il n'existe pas de procédure officielle légale pour refuser Linky. Sur Internet, certains sites d'utilisateurs recommandent aux clients d'envoyer une lettre recommandée. En réalité, cela n'a aucune valeur. Physiquement, on peut effectivement s'opposer aux techniciens venant poser Linky si le compteur est dans sa propriété privée, voire ne jamais répondre au téléphone pour convenir d'un rendez-vous. « Enedis ne peut pas sanctionner cela, admet Dominique Roger. Mais au bout du compte, il est probable que les relevés de consommation qui nécessiteront un déplacement soient facturés. » Autrement dit, ceux qui auront refusé Linky paieront à l'avenir d'une manière ou d'une autre…

CHÂTEAUBERNARD

Les parents d'élèves dévoilent leurs projets

Céline Desmazières présidente, Bruno Thomas vice-président, Catherine Caloger trésorière, Frédéric Conter secrétaire. PHOTO S. B.

L'équipe de l'Association des parents d'élèves (APE) des Pierrières a calé son calendrier 2017/2018. L'APE participera à la fête de la soupe (plateau des Pierrières) ce jeudi, une manifestation organisée dans le cadre de la Semaine du goût où la municipalité, les associations locales et les écoles sont parties prenantes.

La bourse aux jouets est programmée les 17 et 18 novembre prochains (salles des fêtes). La kermesse des écoles prévue le 28 juin n'interférera pas cette année sur les galas des écoles de danse castelbernadins. La fête du jardin est reconduite le 17 mai. L'école primaire Pablo-Picasso en collaboration avec les services techniques, l'Association des jardins respectueux, accueille depuis le printemps dernier un jardin en son sein. Enseignants et élèves vont continuer à faire vivre les lieux, ont confirmé les directeurs de l'école primaire Christian Meunier et de l'école maternelle Amélie Dechamps.

La volonté de fédérer autour de projets communs les deux APE de la Combe des Dames et des Pierrières est toujours d'actualité. En témoigne le vif succès rencontré par le bal des écoles organisé conjointement l'année scolaire passée. En cette rentrée, l'APE des Pierrières a choisi d'augmenter la somme reversée aux deux écoles du bourg : 10 euros par enfant (contre 7 euros l'an passé).

Sandra Balian

Agir pour « renouer le lien »

SÉCURITÉ

Des rencontres se déroulent jusqu'à samedi

Des pompiers dans le hall de Leclerc, hier ? Pas d'accident, seulement de la prévention. Voilà une des missions des Rencontres de la sécurité. « Depuis 2013, cette manifestation de quatre jours est dédiée aux forces de secours », rappelle Chantal Guélot. La sous-préfète est venue inaugurer l'événement hier après-midi. « L'objectif est de rapprocher la population des gendarmes, policiers, pompiers et autres services. Cela sert à recréer du lien. Ces journées sont la vitrine de ce que ce que font en permanence ces acteurs pour notre protection. »

Hier après-midi, les pompiers ont installé un stand pour sensibiliser les passants aux gestes qui sauvent. PHOTO J.G.

Appel au volontariat

Démonstration par l'exemple, dans le hall du supermarché. « Nous avons installé un mannequin pour expliquer comment réaliser un massage cardiaque, de manière manuelle ou avec un défibrilateur », détaille le capitaine David Bardin, commandant de la compagnie des pompiers de Cognac. Les passants sont également alertés d'un danger de saison : avec l'allumage des chauffages, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone augmentent. « Nous sommes également en recherche de sapeurs-pompiers volontaires à Segonzac, poursuit David Bardin. Car nous manquons de volontaires sur le secteur. Cet événement est donc l'occasion de rappeler que le volontariat est très utile chez nous. »

Les pompiers seront à nouveau présents demain, dans la galerie commerciale d'Auchan. Quant à la police, elle se rendra aujourd'hui sur le parking de Leclerc afin de sensibiliser les usagers sur la campagne de prévention et de lutte contre les vols à la roulotte.

Jonathan Guérin

JAVREZAC

Une comédie burlesque sur les planches

La joyeuse troupe des Castelbaladins dans sa dernière pièce « Ave César ». PHOTO COLETTE-CHRISTIANE GUNÉ

Samedi, à 20 h 30, dans la salle des fêtes communale, la troupe des Castelbaladins de Châteaubernard offre à son public une pièce complètement déjantée et anachronique, écrite par Bernard Cassan, qui se déroule dans la Rome antique. Cette comédie burlesque, mise en scène par Jacques Barbot, entraîne les spectateurs dans une intrigue au chantage à la paternité de César. Ce dernier, dans l'embarras, sollicite son vieil ami Ben Hur pour le tirer d'affaire... Dans ce palais où règnent jalousie, cupidité et fourberie, les jeux de mots teintés d'humour fusent sous le regard et les oracles de la Pythie d'Apollon, grande prêtresse de la divinité. Cléopâtre face aux frasques de César va se consoler dans les bras d'un bel et jeune éphèbe, lequel partage également sa couche avec le fils légitime de César... Que de rebondissements et de quiproquos dans une pièce où tout se termine pour le mieux dans le meilleur des mondes. Destinée à tous publics, son entrée est de 6 euros pour les adultes et gratuit pour les enfants. Un buffet buvette tenu par l'association Nounou Éveil sera à disposition.

Il est possible de réserver ses places sans placement, au numéro 0545323373.

Yellome réinvente l'habitat pour les jeunes

LOGEMENT La marque de Domofrance aide les jeunes actifs, dans un contexte de pénurie

L'agence Yellome propose un accompagnement personnalisé pour dénicher un toit. PHOTO ÉMILIEN GOMEZ

Les années passent et les tensions s'accroissent sur le marché du logement destiné aux jeunes adultes. Dénoncée à plusieurs reprises, la pénurie de biens dédiés aux juniors devient préoccupante dans la métropole bordelaise.

Par ailleurs, il ne suffit pas de trouver le bien adéquat, encore faut-il qu'il soit proposé à un tarif abordable. Lorsqu'on sait qu'un appartement T1 se loue autour des 650 € par mois, en moyenne, dans le secteur privé, on imagine les difficultés éprouvées par les candidats à la location pour trouver un toit à la mesure de leur budget souvent modeste.

Que faire lorsqu'on ne remplit pas les conditions pour accéder à une chambre en cité universitaire ou lorsqu'on ne bénéficie pas du soutien de parents aisés pour louer un studio dans le secteur privé ? Une solution consiste à s'adresser à la nouvelle agence Yellome qui vient d'ouvrir ses portes à Bordeaux au 46, cours d'Albret (contact : 09 70 82 83 92 ou www.yellome.domofrance.fr).

« Nous devions apporter une réponse spécifique aux besoins de logement des jeunes. C'est pourquoi nous avons mis en place un partenariat avec la SA Le Foyer (dépositaire de la marque Yellome depuis 2015) pour pouvoir utiliser ce concept et mutualiser nos moyens d'action », explique Philippe Rondot, Président de Domofrance.

Loyers attractifs

« Obtenir un toit à un prix abordable revêt une importance capitale pour ces populations souvent précaires qui consacrent en moyenne 55 % de leur budget au logement. Pour les étudiants, c'est un élément qui peut favoriser leur réussite académique et donc, leur ascension sociale. Pour les jeunes qui débutent leur vie professionnelle, c'est indispensable à leur bonne insertion professionnelle. » Situées au cœur des agglomérations ou à proximité des campus, ces résidences de logements temporaires proposent des services adaptés au mode de vie des juniors (accès Internet, cafétéria, local à vélos, etc).

Yellome, c'est aussi la certitude d'accéder à des logements à prix doux. « Il est possible de se loger dans nos résidences à partir de 150 euros par mois (APL déduite) », confirme Élodie Amblard, Présidente du Directoire de la SA Le Foyer.

Yellome permet aussi de bénéficier d'un accompagnement personnalisé non seulement pour trouver le logement adéquat mais aussi pour obtenir aides et garanties disponibles. On appréciera aussi les démarches administratives simplifiées (préavis ramené à 8 jours, par exemple).

Détendre le marché

Quant à l'offre de biens, elle s'étoffe progressivement. « Nous proposons déjà quelque 1 200 logements dédiés sur la région », assure Francis Stéphan, Directeur général de Domofrance. « Nous avons accéléré la production depuis quelques mois. Cela s'est concrétisé notamment par la livraison en septembre dernier d'une résidence étudiante de 176 logements à Bordeaux, quai de Paludate. De plus, nous livrerons dès 2019 un programme de 400 logements étudiants sur Pessac. Et à l'horizon 2021, nous disposerons d'environ 2 250 logements réservés à cette clientèle sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. »

Une goutte d'eau, estimeront certains au regard des 300 000 jeunes concernés par l'offre Yellome dans notre région. Mais cet effort devrait contribuer à détendre quelque peu un marché déséquilibré. Et puis, les promoteurs de la marque ont bien l'intention de développer le concept. L'agence-test de Bordeaux devrait donc essaimer dans les années à venir.

Thierry Gironde

PAIEMENT TAXES FONCIÈRES

Les contribuables qui ne sont pas mensualisés et qui n'utilisent pas de moyens de paiement dématérialisés doivent régler leur taxe foncière (sur le bâti ou sur les propriétés non bâties) avant le 15 octobre 2018. Un délai de grâce est accordé jusqu'au 20 octobre prochain aux contribuables non mensualisés qui ont opté pour le paiement en ligne directement sur le site des impôts (www.impots.gouv.fr) ou via un smartphone ou une tablette.